



**DUNKERQUE**  
**L'ÉNERGIE CRÉATIVE**  
TRANSFORMATION D'UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIALO-PORTUAIRE

**Appel à Manifestation d'Intérêt**  
**Dialogue Territorial Innovant**

[www.dk-energie-creative.fr](http://www.dk-energie-creative.fr)

## Préambule

Le territoire Flandre Dunkerque (CUD + CCHF) **accélère sa transformation** pour répondre aux enjeux des transitions économique, énergétique, écologique et sociale.

Le projet Dunkerque l'Énergie Créative (DkEC), lauréat du programme « Territoires d'Innovation » va permettre **d'inventer un écosystème industrialo-portuaire décarboné** en conjuguant compétitivité, préservation de l'environnement et qualité de vie de ses habitants à travers une quinzaine d'actions déjà ciblées.

Il s'agit d'un concept de **symbiose territoriale** autour d'une communauté de plus de 70 acteurs engagés qui regroupe industriels, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations et corps intermédiaires...

Pour assurer une transformation globale du territoire, il apparaît nécessaire d'**associer la société civile** dans un processus transversal d'enrichissement du projet.

Organisée autour d'un évènement festif et populaire annuel, la démarche de **Dialogue Territorial Innovant** souhaite mettre en place un programme d'actions de sensibilisation, de formation et de mobilisation des habitants, des usagers et des associations autour de la démarche TI/DkEC et des enjeux de transitions écologique/énergétique/industrielle du territoire Flandre Dunkerque.

Pour ce faire, le GIP Euraénergie invite, par le présent appel à manifestation d'intérêt, les structures d'éducation populaire, collectifs et associations du territoire Flandre Dunkerque à **proposer des projets destinés à informer, former, sensibiliser et mobiliser les citoyens** autour des axes stratégiques du projet Dunkerque l'Énergie Créative (transition énergétique, écologie industrielle, qualité de l'air).

## Objet de l'AMI

Nous vous proposons de promouvoir ensemble les thèmes forts portés par la démarche TI - Dunkerque l'Énergie Créative, de faciliter l'appropriation des **notions de transition énergétique, d'économie circulaire et de qualité de l'air** par le plus grand nombre, et enfin d'impliquer la société civile dans la synergie territoriale à travers :

- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation destinées au Grand Public dans toutes ses diversités, sur l'ensemble du territoire Flandre Dunkerque ;
- La mise en place d'ateliers de formation, de capacitation et de mobilisation de citoyens autour d'enjeux ayant un impact direct sur leur quotidien ;
- La valorisation des initiatives, associatives ou entrepreneuriales, d'acteurs locaux en faveur de la décarbonation du territoire Flandre Dunkerque.

A cette fin, nous vous invitons à proposer un plan d'actions permettant à un large public d'appréhender les concepts portés par Dunkerque l'Énergie Créative, de ce qu'ils impliquent au quotidien en termes de changement d'habitudes et de comportements ; et de favoriser l'émergence de projets individuels ou collectifs autour de ces sujets.

Vous pouvez proposer un ou plusieurs projets nouveaux créés pour l'occasion ou valoriser une action préexistante mais répondant au cahier des charges de cet AMI. Votre proposition peut ne relever que d'un partenariat léger (labellisation, communication commune...), et peut aller jusqu'à la co-construction d'une action particulièrement innovante pour le territoire. Les projets les plus ambitieux pourront bénéficier d'un accompagnement financier par le GIP Euraénergie.

Afin d'être accessibles au plus grand nombre, les actions se voudront inclusives, pédagogiques, ludiques et festives, mais dans tous les cas, innovantes.

## Organismes éligibles

L'AMI est ouvert à toute structure (associations ou collectifs, environnementaux, culturels, d'éducation populaire...) sise sur le territoire Flandre Dunkerque (CUD + CCHF), ou dont une partie significative des actions annuelles se déroule sur ce territoire, ou qui a établi des liens de partenariat solides avec des structures du territoire.

## Calendrier

Les actions doivent se dérouler dans l'idéal du mois de janvier 2022 à l'été 2022.

Une restitution vivante et joyeuse des actions menées durant la saison sera présentée avec les habitants impliqués lors du *Festival de l'Énergie Créative* qui devrait se dérouler en Mai 2022.

## Critères d'éligibilité

Les structures souhaitant répondre à cet appel à manifestation d'intérêt devront satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- Ancrage territorial : la structure est engagée, par les actions réalisées et le public mobilisé, dans la promotion de la transition du territoire Flandre-Dunkerque.
- Intégration à la démarche : la structure s'engage à intégrer la communauté d'acteurs engagés autour de la démarche Dunkerque, l'énergie créative. Elle adhère au projet, en partage les finalités ainsi que les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- Périmètre thématique : les actions proposées s'ancrent dans la démarche DkEC et traitent la transition sous l'angle de l'énergie, de la qualité de l'air, de la santé, de l'économie circulaire... La mobilité (déjà largement évoquée par ailleurs sur le territoire), l'alimentation ou la biodiversité par exemple, ne relèvent pas du périmètre de cet AMI
- Caractère innovant de l'action : Les structures sont encouragées à sortir des sentiers battus et imaginer des formes d'intervention nouvelles, vraiment innovantes, suscitant la curiosité et l'envie.
- Capacité à toucher et mobiliser le Grand Public : les actions proposées sont imaginées dans le but de toucher un public le plus large possible et de mobiliser autour de la démarche DkEC les habitants et usagers du territoire dans toutes leurs diversités.
- Contenu pédagogique proposé : les actions proposées sont imaginées pour favoriser une meilleure compréhension et une appropriation par les publics visés des enjeux de la transition énergétique sur le territoire.

## Dossiers et remise des offres

Vos offres, dûment complétées, mettront en avant les qualités de l'action au regard des critères de sélection. En cas de demande de financement, le porteur de projets est tenu de remettre au GIP Euraénergie un budget prévisionnel de l'évènement en plus de la fiche projet.

Les dossiers sont à renseigner directement en ligne sur le site dédié : [Dunkerque, l'énergie créative \(dk-energie-creative.fr\)](https://dunkerque.lenergiecreative.fr) Euraénergie pour le vendredi 12 novembre 2021 à 12h00, dernier délai.

Vous pouvez également renvoyer la fiche projet en annexe de ce document par courrier électronique à l'adresse : [martin.papot@euraaenergie.fr](mailto:martin.papot@euraaenergie.fr).

## Obligation des parties

Le porteur de projets s'engage à intégrer la Communauté dunkerquoise de l'Énergie Créative et à signer la Charte d'engagement volontaire.

Le porteur de projets s'engage à faire de sa manifestation un éco-événement et à respecter la charte éco-événement proposée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le porteur de projets s'engage à informer le GIP Euraénergie en cas de problème rencontré ou de nécessité de réorienter le projet.

Le porteur de projets devra citer la démarche Dunkerque, l'Énergie Créative et faire mention du label « Territoires d'Innovation » dans toutes les actions de communication entreprises. Les éléments graphiques et la charte graphique de la Banque des Territoires seront transmis par le GIP Euraénergie lorsque les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt seront notifiés.

En cas de versement de financement, le GIP Euraénergie se réserve le droit de ne pas verser le solde du montant prévu en cas de réalisation partielle ou injustifiée des dépenses ou si le compte-rendu d'activités ne permet pas, après avis technique, de constater la mise en œuvre de la somme versée.

La GIP Euraénergie s'engage à communiquer largement sur le programme des actions de Dialogue Territorial Innovant et ses différentes composantes en mettant en avant les porteurs de projets.

## Contact

Pour tout renseignement concernant la démarche Dunkerque l'Énergie Créative, le Dialogue Territorial Innovant, le *Festival de l'Énergie Créative* ou tout autre sujet ayant un lien avec les thèmes abordés dans ce document, les porteurs de projets intéressés peuvent prendre contact avec :

**Martin PAPOT**

07 85 96 69 25

[martin.papot@euraenergie.fr](mailto:martin.papot@euraenergie.fr)